

Communauté de Communes du Triangle Vert
Conseil Communautaire du jeudi 7 octobre 2021 à SAULX
(Salle polyvalente)

—

Compte rendu

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Eric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Eric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, , DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

I. Informations

- Présentation GEOPTIS par LA POSTE
- Présentation SYTEVOM
- Bilan Vaccibus
- Réunion PACT/CRTE
- Cadastre solaire
- FRT
- Facturation SPANC
- Report C. LEJEUNE
- Attributions de compensation

Compte-rendu du conseil communautaire du 22 juillet 2021 : adoption du compte-rendu du dernier conseil communautaire - *envoyé par e-mail le 28 juillet 2021*

II. Rappel de l'ordre du jour

Administratif :

1. Délégation de signature du CC au Président – Marchés
2. Vente du site de la Trinquette
3. Avis sur enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol à MOIMAY et MARAST

Environnement

4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 (RPQS)

Marchés publics :

5. Plan de financement prévisionnel du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX – Demandes de subventions
6. Travaux du pôle socio-culturel et périscolaire de SAULX – Demande de subvention au Département
7. Achat mutualisé de défibrillateurs – Demande de subvention

Personnel :

8. Levée de la prescription quadriennale relative au rappel de traitement de reconstitution de carrière d'un agent.
9. Recrutement dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Formation (PEC) – 1 poste à 30 heures pour API et MFS SAULX
10. Délibération de principe et pour la durée du mandat autorisant le recrutement d'agents saisonniers sur les différents sites périscolaires (grade adjoint d'animation)
11. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité site périscolaire de FRANCHEVELLE
12. Régularisation poste responsable site périscolaire de FRANCHEVELLE – 35h00 hebdomadaires
13. Régularisation poste animation site périscolaire de FRANCHEVELLE – 20h00 hebdomadaires
14. Régularisation poste responsable site périscolaire de CITERES – 35h00 hebdomadaires
15. Régularisation poste animation site périscolaire de CITERES – 30h30 hebdomadaires
16. Régularisation poste animation site périscolaire de CITERES – 15h00 hebdomadaires
17. Régularisation poste entretien site périscolaire de CITERES – 22h00 hebdomadaires
18. Régularisation poste entretien site périscolaire de SAULX – 16h00 hebdomadaires
19. Régularisation poste animation site périscolaire de SAULX – 15h30 hebdomadaires
20. Régularisation poste animation site périscolaire de MAILLERONCOURT-CHARRETTE – 24h00 hebdomadaires
21. Dispositif de signalement – Convention avec le CDG70

Finances :

22. Bail de mise à disposition des locaux du siège
23. Budget Principal : DM n°3
24. Budget Commerce : DM n°2
25. Budget OM : DM n° 2
26. Budget Périscolaire : DM n° 2
27. Budget SPANC : DM n° 1
28. Budget ZAE : DM n°1

En fin de séance, le Président a sollicité l'avis des conseillers communautaires sur le principe du maintien ou non de la compétence fauchage. Cette dernière pourrait être retransférée aux communes ; dans ce cas la communauté de communes prendrait en charge l'intégralité du coût de l'élaboration du PLUi. Les conseillers communautaires seraient favorables à cette option par 32 voix POUR, 10 voix CONTRE et 7 abstentions.

III. Délibérations



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis, GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-104 - Délégation d'attribution du conseil communautaire au Président

Par délibération du 17 décembre 2020 le conseil communautaire a autorisé le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement d'avenants et de conventions lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur à 40 000 € HT.

Afin de ne pas retarder le lancement des marchés plus conséquents, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer tous les marchés, contrats, avenants et conventions dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 45

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 2

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-105- Objet : Vente de La Trinquette

Par délibération du 22 juillet dernier, le conseil communautaire a validé la résiliation du bail emphytéotique signé avec le Département par lequel la CCTV louait La Trinquette et son acquisition par la CCTV à l'euro symbolique. Dans la continuité de ce projet, l'actuel locataire a transmis une offre d'acquisition pour la somme de 185 000 €. Il s'agit d'une offre en cohérence avec l'estimation des domaines.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la vente du site au profit de M. CAGNANT, exploitant actuel, pour le prix de 185 000 €, une fois les formalités de résiliation du bail emphytéotique accomplies, et que la CCTV sera devenue propriétaire du site. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 49
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Eric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Eric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-106- Objet : Avis sur enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol à MOIMAY et MARAST

Par arrêté n° 70-2021-06-28-00001 du 28 juin 2021 modifié par arrêté n° 70-2021-07-09-00016 du 9 juillet 2021, une enquête publique a été ouverte sur la demande de permis de construire déposée par la société PVC SUN 40, filiale du LUXEL, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de MOIMAY et MARAST. Cette enquête est organisée durant 31 jours, du 7 septembre 2021 au 7 octobre 2021 et la CCTV a été sollicitée pour donner son avis sur ce dossier. Après présentation du projet, ce dossier n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 34
CONTRE : 7
ABSTENTIONS : 8

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-107- Objet : SPANC- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 (RPQS)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles D. 2224-1 à D.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport permet d'informer les usagers du service. Il doit par ailleurs être transmis à chaque commune membre de la CCTV pour être présenté aux conseils municipaux.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Triangle Vert pour l'année 2020, qui sera annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-108- Objet : Plan de financement prévisionnel du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX – Demandes de subventions (2021-108)

Le plan de financement prévisionnel du pôle socio-éducatif et périscolaire nécessite l'actualisation suivante :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant HT
Travaux	1 200 000	Subvention Département – PACT1	23,2 %	278 313
		Subvention CAF	25 %	300 000
		Subvention Etat - DETR	26,8 %	321 687
		Autofinancement CCTV	25 %	300 000
Total	1 200 000	Total	100 %	1 200 000
Equipement	75 000	Subvention CAF	40 %	30 000
		Autofinancement CCTV	60%	45 000
Total	75 000	Total	100 %	75 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- de solliciter les concours financiers des différents partenaires
- d'autoriser le Président ou son délégué à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tout document nécessaire la constitution de ces dossiers et à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

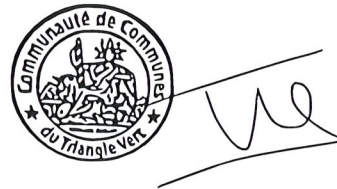
POUR : 44

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 3

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-108B – Objet : Travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

Dans le cadre du financement des travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX, il y a lieu de constituer le dossier de demande de subvention à la CAF pour ce projet dont le plan de financement prévisionnel figure ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant HT
Travaux	1 200 000	Subvention Département – PACT1	23,2 %	278 313
		Subvention CAF	25 %	300 000
		Subvention Etat - DETR	26,8 %	321 687
		Autofinancement CCTV	25 %	300 000
Total	1 200 000	Total	100 %	1 200 000
Equipement	75 000	Subvention CAF	40 %	30 000
		Autofinancement CCTV	60%	45 000
Total	75 000	Total	100 %	75 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la CAF pour financer cette opération
- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

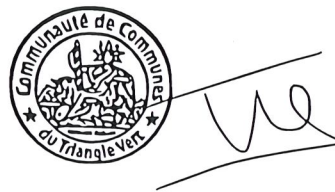
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 46

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-109 - Objet : Travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX
Demande de subvention au Département

Dans le cadre du financement des travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX, il y a lieu de constituer le dossier de demande de subvention au Département pour ce projet intégré au PACT1 dont le plan de financement prévisionnel figure ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Taux	Montant HT
Travaux	1 200 000	Subvention Département - PACT1	23,2 %	278 313
		Subvention CAF	25 %	300 000
		Subvention Etat - DETR	26,8 %	321 687
		Autofinancement CCTV	25 %	300 000
Total	1 200 000	Total	100 %	1 200 000
Equipement	75 000	Subvention CAF	40 %	30 000
		Autofinancement CCTV	60%	45 000
Total	75 000	Total	100 %	75 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter le Département pour financer cette opération
- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

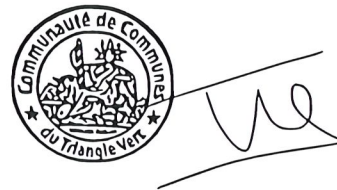
POUR : 46

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-110 – Objet : Achat mutualisé de défibrillateurs – demande de subvention

Afin de réduire les coûts d'acquisition de défibrillateurs automatisés externes (DAE), il a été proposé lors du dernier conseil communautaire que la Communauté de Communes du Triangle Vert procède à une commande groupée.

Compte tenu du montant total estimatif, la CCTV lancera une consultation pour passer un marché adapté. En effet, le coût du matériel, avec l'ensemble des prestations annexes est estimé entre 1 800 et 2 000 HT l'unité, montant qui peut évoluer en fonction du nombre d'équipements commandés.

Par ailleurs, la Communauté de Communes sollicitera la préfecture pour une participation financière de l'Etat qui diminuera d'autant le coût des équipements.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser la CCTV à acquérir les DAE pour les communes intéressées
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à l'Etat
- d'autoriser le Président à refacturer le coût des équipements commandés par les communes déduction faite de la subvention éventuellement octroyée

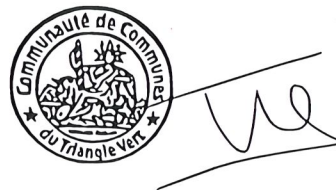
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 48

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 0

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-111 – Objet : Levée de la prescription quadriennale relative au rappel de traitement de reconstitution de carrière d'un agent

Suite à la reconstitution de carrière réalisée pour un agent intégré à la CCTV il y a plus de 4 ans, il est nécessaire de lever la prescription quadriennale afin de verser le rappel de traitement auquel l'agent a droit.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la levée de la prescription quadriennale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-112 – Objet : Recrutement dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Formation (PEC) 1 poste à 30 heures pour API et MFS SAULX

Vu le code du travail, et notamment les article L. 5134-19-1 et suivants ;

Vu la circulaire N° DGEFP/MIP/METH/MPP/2020/32 du 28 février 2020 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertions et la qualification) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2020 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi pour la région Bourgogne Franche-Comté ;

Vu le budget de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

CONSIDÉRANT que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

CONSIDÉRANT que les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter sur la base de ce dispositif une personne pour exercer les fonctions d'animateur en structure périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition par :

POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

- *Décide de recourir au dispositif « parcours emploi compétences »,*
- *Décide de recruter à ce titre sur le poste d'agent administratif intervenant à l'agence postale, la Maison France Service et le siège de la CCTV à SAULX dans les conditions suivantes :*
 - *Contenu du poste : missions d'agent postal et d'agent d'accueil de Maison France Service, secrétariat*
 - *Durée du contrat : 6 mois possibilité de renouvellement jusqu'à 24 mois*
 - *Durée hebdomadaire de travail : 30 heures par semaine,*
 - *Rémunération : sur la base du SMIC horaire*
- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,*
- *Autorise le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.*
- *Autorise le Président à signer les différents actes, notamment le contrat à durée déterminée et ses renouvellements, le cas échéant.*

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-113 - Objet : délibération de principe autorisant le recrutement sur emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité - Périscolaire (Loi n°84-53 modifiée – art. 3 I 2°)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 I 2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'établissement public ;

Vu le tableau actuel des effectifs de de l'établissement public ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin d'assurer le bon fonctionnement des services, de renforcer les équipes des centres de loisirs, à hauteur de 4 agents maximum, lors des périodes des différentes vacances scolaires,

CONSIDÉRANT que répondre à ces besoins implique le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des accroissements saisonniers d'activité en application de l'article 3 I 2° de la loi n°84-53 précitée,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par :

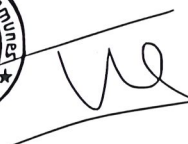
POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

- *Décide d'autoriser le Président, pendant toute la durée de son mandat, à recruter sur des emplois non permanents un maximum de 4 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, couvrant les périodes de vacances scolaires*
- *Précise que ces emplois non permanents seront des emplois à temps non complet à hauteur de 10h hebdomadaires (soit 10/35^{ème} d'un temps plein), en référence au grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C et pour assurer les fonctions d'animateur*
- *Pour le recrutement d'un agent contractuel :*
 - ✓ *Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : BAFA, expérience dans des missions d'accompagnement d'enfants*
 - ✓ *Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 354 / indice majoré minimum 332 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,*
- *Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,*
- *Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.*

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-114 : Objet – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité d'un agent contractuel 22 heures 00 site périscolaire de FRANCHEVELLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 I 1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à un surcroît d'activité pendant une période de réorganisation des sites périscolaires impliquant une période transitoire avant d'envisager une stabilisation des effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par :

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

- *Décide d'autoriser le Président à recruter sur un emploi non permanent un agent contractuel en référence au grade d'adjoint d'animation, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 01/11/2021 au 31/08/2022 inclus,*
- *Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par un surcroît d'activité,*
- *Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 22h00 minutes hebdomadaires (soit 22/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions d'agent d'animation sur le site périscolaire de FRANCHEVELLE,*
- *Pour le recrutement d'un agent contractuel :*
 - ✓ *Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : permis B, expérience souhaitée sur un poste similaire,*
 - ✓ *Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,*
- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,*
- *Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.*

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-115 - Objet : délibération portant régularisation au 01/01/2014 de la création d'un poste permanent à temps complet – Péri scolaire (au titre de la reprise en régie directe en vertu de l'article L. 1224-3 du code du travail)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, et notamment l'article L. 1224-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT le transfert de personnel intervenu au 01/01/2014 au titre de l'article L. 1224-3 du code du travail et la reprise d'un certain nombre d'agents en contrat à durée indéterminée sur ce fondement,

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade) à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, n'a pas été réglementairement créé,

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires intervenues au 01/01/2017 modifiant le cadre d'emploi des adjoints d'animation,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent contractuel de manière continue depuis le 01/01/2014,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Décide de créer, pour régularisation depuis le 01/01/2014, l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade, nouveau grade depuis le 01/01/2017 : adjoint d'animation) à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,*
- *Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,*
- *Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,*
- *Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.*

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-116 - Objet : délibération portant régularisation au 01/11/2020 de la création d'un poste permanent à temps non complet à hauteur de 20h hebdomadaires – Péri scolaire (au titre de la reprise en régie directe en vertu de l'article L. 1224-3 du code du travail)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, et notamment l'article L. 1224-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu la délibération n°58-2020 du conseil communautaire en date du 22/10/2020 portant modification à compter du 01/11/2020 de la durée hebdomadaire de service supérieure à 10% de la

durée initiale, en créant l'emploi au grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet à hauteur de 20h hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein) tout en supprimant simultanément l'emploi initialement créé à temps non complet à hauteur de 30h hebdomadaires (soit 30/35^{ème} classe d'un temps plein,

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT le transfert de personnel intervenu au 01/01/2014 au titre de l'article L. 1224-3 du code du travail et la reprise d'un certain nombre d'agents en contrat à durée indéterminée sur ce fondement,

CONSIDÉRANT que la délibération susvisée en date du 22/10/2020 créant l'emploi permanent au 01/11/2020 au grade d'adjoint d'animation à 20h hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, suite à une modification de plus de 10% la durée hebdomadaire de service de l'un des postes occupés par un des agents transférés ne prévoit pas les mentions relatives au niveau de rémunération,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent contractuel de manière continue depuis le 01/11/2020,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- Décide de régulariser, depuis le 01/11/2020, l'emploi permanent créé par la délibération susvisée du 22/10/2020 au grade d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 20h hebdomadaires (soit 20/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



[Signature]

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-117 - Objet : délibération portant régularisation au 01/01/2014 de la création d'un poste permanent à temps complet – Périscolaire (au titre de la reprise en régie directe en vertu de l'article L. 1224-3 du code du travail)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, et notamment l'article L. 1224-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT le transfert de personnel intervenu au 01/01/2014 au titre de l'article L. 1224-3 du code du travail et la reprise d'un certain nombre d'agents en contrat à durée indéterminée sur ce fondement,

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade) à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, n'a pas été réglementairement créé,

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires intervenues au 01/01/2017 modifiant le cadre d'emploi des adjoints d'animation,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent contractuel de manière continue depuis le 01/01/2014,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- Décide de créer, pour régularisation depuis le 01/01/2014, l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade, nouveau grade depuis le 01/01/2017 : adjoint d'animation) à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-118 - Objet : délibération portant régularisation au 01/01/2014 de la création d'un poste permanent à temps non complet à hauteur de 30h41 minutes hebdomadaires et portant modification de la durée hebdomadaire initiale à 30h30 minutes hebdomadaire au 01/01/2022- Péri scolaire (au titre de la reprise en régie directe en vertu de l'article L. 1224-3 du code du travail)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, et notamment l'article L. 1224-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT le transfert de personnel intervenu au 01/01/2014 au titre de l'article L. 1224-3 du code du travail et la reprise d'un certain nombre d'agents en contrat à durée indéterminée sur ce fondement,

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade) à hauteur de 30h41 minutes hebdomadaires (soit 30,68/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, n'a pas été réglementairement créé,

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires intervenues au 01/01/2017 modifiant le cadre d'emploi des adjoints d'animation,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent contractuel de manière continue depuis le 01/01/2014,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

CONSIDÉRANT enfin que la durée hebdomadaire de service doit être modifiée à compter du 01/01/2022 pour passer de 30h41 minutes hebdomadaires (soit 30,68/35^{ème} d'un temps plein) à 30h30 minutes hebdomadaires (soit 30,5/35^{ème} d'un temps plein), soit une modification inférieure à 10% de la durée initiale et ne remettant pas en cause l'affiliation CNRACL,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- Décide de créer, pour régularisation depuis le 01/01/2014, l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade, nouveau grade depuis le 01/01/2017 : adjoint d'animation) à temps non complet à hauteur de 30h41 minutes hebdomadaires (soit 30,68/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Décide, à compter du 01/01/2022, de porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent créé au grade d'adjoint d'animation (nouveau grade) à temps non complet à hauteur de 30h30 minutes hebdomadaires (soit 30,5/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-119 - Objet : délibération portant régularisation au 01/01/2014 de la création d'un poste permanent à temps non complet à hauteur de 7h07 minutes hebdomadaires et portant modification de la durée hebdomadaire initiale à 15h hebdomadaire au 01/10/2015 – Péri scolaire (au titre de la reprise en régie directe en vertu de l'article L. 1224-3 du code du travail)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, et notamment l'article L. 1224-3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3 3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT le transfert de personnel intervenu au 01/01/2014 au titre de l'article L. 1224-3 du code du travail et la reprise d'un certain nombre d'agents en contrat à durée indéterminée sur ce fondement,

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade) à hauteur de 7h07 minutes hebdomadaires (soit 7,12/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, n'a pas été réglementairement créé,

CONSIDÉRANT que la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent précité a été modifié au 01/10/2015 pour passer à 15h hebdomadaires,

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires intervenues au 01/01/2017 modifiant le cadre d'emploi des adjoints d'animation,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent contractuel de manière continue depuis le 01/01/2014,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- Décide de créer, pour régularisation depuis le 01/01/2014, l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade, nouveau grade depuis le 01/01/2017 : adjoint d'animation) à temps non complet à hauteur de 7h07 minutes hebdomadaires (soit 7,12/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Décide, pour régularisation depuis le 01/10/2015, de modifier la durée hebdomadaire de service et de la porter à hauteur de 15h hebdomadaires (soit 15/35^{ème} d'un temps plein),
- Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-120 - Objet : délibération portant régularisation au 01/11/2016 de la création d'un poste permanent à temps non complet à hauteur de 16h00 hebdomadaires – Technique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe (ancien grade) à temps non complet à hauteur de 16 heures hebdomadaires (soit 16/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien, n'a pas été réglementairement créé,

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires intervenues au 01/01/2017 modifiant le cadre d'emploi des adjoints techniques,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent titulaire de manière continue depuis le 01/07/2015,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- Décide de créer, pour régularisation depuis le 01/11/2016, l'emploi permanent au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe (ancien grade, nouveau grade depuis le 01/01/2017 : adjoint technique principal de 2^{ème} classe) à temps non complet à hauteur de 16 heures hebdomadaires (soit 16/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'agent d'entretien, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-121 - Objet : délibération portant régularisation au 01/01/2014 de la création d'un poste permanent à temps non complet à hauteur de 15h30 minutes hebdomadaires – Périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade) à temps non complet à hauteur de 15h30 minutes hebdomadaires (soit 15,5/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, n'a pas été réglementairement créé,

CONSIDÉRANT les modifications réglementaires intervenues au 01/01/2017 modifiant le cadre d'emploi des adjoints d'animation,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent titulaire de manière continue depuis le 01/01/2014,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- Décide de créer, pour régularisation depuis le 01/01/2014, l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade – nouveau grade depuis le 01/01/2017 : adjoint d'animation) à temps non complet à hauteur de 15h30 minutes hebdomadaires (soit 15,5/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-122 - Objet : délibération portant régularisation au 01/01/2014 de la création d'un poste permanent à temps non complet à hauteur de 24h00 hebdomadaires – Périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de l'EPCI ;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'EPCI ;

CONSIDÉRANT que l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade) à temps non complet à hauteur de 24h00 hebdomadaires (soit 24/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, n'a pas été réglementairement créé,

CONSIDÉRANT les modifications réglementaires intervenues au 01/01/2017 modifiant le cadre d'emploi des adjoints d'animation,

CONSIDÉRANT que le poste concerné est occupé par un agent titulaire de manière continue depuis le 01/01/2014,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de régulariser la situation dans les conditions précitées,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Décide de créer, pour régularisation depuis le 01/01/2014, l'emploi permanent au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (ancien grade – nouveau grade depuis le 01/01/2017 : adjoint d'animation) à temps non complet à hauteur de 24h hebdomadaires (soit 24/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions d'animateur de site périscolaire, et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-123 - Objet : délibération autorisant l'autorité territoriale à signer la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG, a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que les centres de gestion mettent en place ce dispositif, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant que le présent dispositif mis en place par le CDG70 a été transmis pour information aux membres du CT-CHSCT ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par :

POUR : 49

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autorise le Président ou son délégué à signer la convention de partenariat pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Alyette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-124 - Objet : convention de mise à disposition des locaux du siège de la CCTV

Dans un souci d'économie et dans le cadre des travaux de rénovation complète des locaux de la CCTV et la mise aux normes de l'ensemble des installations, il a été décidé d'unifier les compteurs durant l'été 2020 afin de réduire les coûts d'abonnements et d'entretien (gaz, eau électricité, internet et téléphonie). En conséquence, selon une analyse des consommations, il est proposé de fixer le versement mensuel à compter du 1^{er} janvier 2021 à 600 € de loyer + 600 € de provisions de charges, une régularisation de charges interviendra eu cours de l'année N+2. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau bail avec la Commune de SAULX.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 46
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-125 - Objet : Budget principal – Décision modificative n° 3

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 3 du budget principal 2021 suivante correspondant à des dotations aux amortissements et compléments de crédits :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80812 : Énergie - Électricité	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-811 : Contrats de prestations de services	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-815221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8226 : Honoraires	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8231 : Annonces et insertions	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8282 : Frais de télécommunications	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	37 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	42 875.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	42 875.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	80 375.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-28132 : Immeubles de rapport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 875.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 875.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	650.00 €	0.00 €	42 875.00 €
Total Général		81 025.00 €		42 875.00 €

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

ID : 070-200041861-20211007-2021125-DE

Beser
Levraut

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 46

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 2

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-126 - Objet : Budget Commerce – Décision modificative n° 2

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 2 du budget commerce 2021 suivante correspondant à des ajustements :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	172.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	172.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	330.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	330.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	330.00 €	0.00 €	172.00 €
Total Général		330.00 €		172.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-126 - Objet : Budget Commerce – Décision modificative n° 2

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 2 du budget commerce 2021 suivante correspondant à des ajustements :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	172.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	172.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	330.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	330.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	330.00 €	0.00 €	172.00 €
Total Général		330.00 €		172.00 €

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021

ID : 070-200041861-20211007-2021127-DE



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

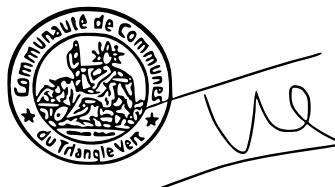
POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-128 - Objet : Budget Périscolaire – Décision modificative n° 2

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 2 du budget Périscolaire 2021 suivante correspondant à des annulations de titres et compléments de crédits pour amortissements et dépréciations d'actifs circulants :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	150.00 €	0.00 €	150.00 €
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	68.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	68.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	68.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	68.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	68.00 €	68.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		150.00 €		150.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-129 - Objet : SPANC – Décision modificative n° 1

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 1 du budget SPANC 2021 suivante correspondant à des compléments de crédits amortissements et dépréciations d'actifs :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 559.90 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 559.90 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	926.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	926.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	926.00 €	0.00 €	3 559.90 €
INVESTISSEMENT				
D-13915 : Groupements de collectivités	0.00 €	3 559.90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	3 559.90 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 559.90 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		4 485.90 €		3 559.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le 13/10/2021



ID : 070-200041861-20211007-2021129-DE

POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021

Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 octobre 2021

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Alyette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET, François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoît, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7) : HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3) : THOMAS Francis, DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1) : Damien TAUNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

2021-130 - Objet : ZAE – Décision modificative n° 1

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 1 du budget ZAE suivante correspondant à l'inscription de crédits pour amortissements non prévus au BP :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	5 570.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 570.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	5 570.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	5 570.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 570.00 €	5 570.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2804132 : Départements - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 810.00 €
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 760.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 570.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 570.00 €
Total Général		0.00 €		5 570.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR : 47

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Fait à SAULX, le 7 octobre 2021
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état